

Avis d'appel public à la concurrence

Maître de l'ouvrage

Commune de LA SELLE SUR LE BIED
18, rue du Limousin
45210 LA SELLE SUR LE BIED

Objet de la consultation

Programme de voirie 2024
Caubert – Poirier des Femmes – rue et impasse de Bretagne - Les Carrés – Les Déjeux – Grand Cour
– Les Davaux - Les Hongres

Date et heure limite de réception des offres : **le vendredi 7 juin 2024 à 12 heures**

La consultation concerne :

Les travaux du programme de voirie 2024 : Caubert, Poirier des Femmes, rue et impasse de Bretagne, les Carrés, les Déjeux, Grand Cour, les Davaux et les Hongres.

Le ou les lieux d'exécution des prestations sont les suivants : LA SELLE SUR LE BIED.

Définition de la procédure

La présente consultation est lancée selon la procédure **adaptée** définie à l'article R 2123-1 du code de la Commande Publique.

Décomposition en tranches et en lots

Il n'est pas prévu de décomposition en tranches. En raison de la consistance des travaux, l'opération n'est pas allotie. En effet, l'allotissement pourrait entraîner en l'espèce des difficultés techniques et se trouver financièrement coûteuse, au regard de prestations qui demandent une exécution coordonnée et conjointe.

Nature de l'attributaire

Le marché sera conclu :

- soit avec un prestataire unique ;
- soit avec des prestataires groupés solidaires.

Variantes proposées par l'entreprise

Les variantes ne sont pas autorisées.

Délai de réalisation

Le délai d'exécution est fixé dans l'acte d'engagement et ne peut en aucun cas être changé.

Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est de 90 jours; il court à compter de la date limite fixée pour la remise des offres.

Les justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat :

- Un formulaire DC1 ou une déclaration sur l'honneur pour justifier qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés aux articles R 2142-1 à R 2142-5 du code de la Commande Publique.

et notamment qu'il est en règle au regard des articles L 5212-1 à L.5212-11 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés ;

Les renseignements concernant la capacité économique et financière du candidat tels que prévus aux articles R 2142-6 à R 2142-12 du code de la Commande Publique fixant la liste des renseignements et des documents pouvant être demandés aux candidats aux marchés publics :

- Déclaration concernant le chiffre d'affaires global du candidat et, le cas échéant, le chiffre d'affaires du domaine d'activité faisant l'objet du marché public, portant au maximum sur les trois derniers exercices disponibles en fonction de la date de création de l'entreprise ou du début d'activité de l'opérateur économique, dans la mesure où les informations sur ces chiffres d'affaires sont disponibles ;
- Déclarations appropriées de banques ou, le cas échéant, preuve d'une assurance des risques professionnels pertinents ;

Les renseignements concernant les capacités techniques et professionnelles du candidat tels que prévus aux articles R 2142-13 à R 2142-14 du code de la Commande Publique fixant la liste des renseignements et des documents pouvant être demandés aux candidats aux marchés publics :

- Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années ;
- Liste des principales prestations, en rapport avec l'objet du présent marché, effectuées au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. Les prestations de services sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique ;
- Indication des titres d'études et professionnels de l'opérateur économique et/ou des cadres de l'entreprise, et notamment des responsables de prestation de services ou de conduite des travaux de même nature que celle du contrat ;

En cas de groupement :

- Chaque membre devra fournir tous les documents requis des candidats. Toutefois, l'appréciation des capacités techniques, professionnelles et financières est globale il n'est pas exigé que chaque membre du groupement ait la totalité des compétences techniques requises.
- Soit tous les membres du groupement signent les documents à signer, soit le mandataire du groupement est habilité à le faire seul. Dans ce dernier cas, l'habilitation donnée par les cotraitants au mandataire pour signer l'acte d'engagement et autres pièces contractuelles, devra être fournie.

Conformément à l'article R 2144-7 du code de la Commande Publique, le candidat retenu ne saurait être désigné définitivement comme titulaire du marché qu'à la condition de produire dans un délai imparti les documents justificatifs, les moyens de preuve, les compléments ou explications requis par le pouvoir adjudicateur, ainsi qu'une attestation d'assurance de responsabilité décennale conformément à l'article L.241.1 du code des Assurances lorsque celle-ci est requise conformément à l'article L243-1-1 du même code.

Pièces relatives à l'offre

- **Un projet de marché** comprenant :

- L'acte d'engagement : cadre ci-joint à compléter, dater et signer par le(s) représentant(s) qualifié(s) du prestataire ;

En cas de recours à la sous-traitance, conformément à l'article 5 de la loi du 31 décembre 1975 modifiée, le candidat doit compléter cet acte d'engagement qui sera accompagné des demandes d'acceptation des sous-traitants, et d'agrément des conditions de paiement (ces demandes sont

formulées dans l'annexe de l'acte d'engagement). Pour chacun des sous-traitants, le candidat devra joindre, en sus des renseignements exigés par les articles R 2193-1 et R 2193-2 du code de la Commande Publique :

- Les capacités professionnelles du sous-traitant (moyens et références).

Le candidat devra indiquer dans l'acte d'engagement le montant maximal de la créance qu'il pourra présenter en nantissement ou céder.

- Le cahier des clauses administratives particulières, à accepter sans modification ;
- Le cahier des clauses techniques particulières, à accepter sans modification ;
- Le bordereau des prix et détail estimatif : cadres ci-joints à compléter sans modification, dater et signer ;

- Les documents explicatifs

Au projet de marché sera joint le mémoire justificatif et explicatif comportant le/les document(s) suivant(s) :

- Des indications concernant la provenance des principales fournitures et les références des fournisseurs correspondants ;
- Programme d'exécution des ouvrages ou du planning calendaire indiquant de façon précise la durée des différentes phases du chantier. Indiquer la date de démarrage envisagée ;
- Des indications concernant les procédés et moyens d'exécution et notamment sur le traitement des fissures ;
- Une note explicitant les dispositions d'organisation prévues par le candidat, pour assurer le bon déroulement, le suivi et la traçabilité de l'évacuation des déchets de chantier, en conformité avec l'article L 541-2 du Code de l'Environnement. Cet engagement du candidat supposera qu'il ait pris connaissance des contraintes de toute nature liées au traitement des déchets du chantier ;

EXAMEN DES CANDIDATURES, OFFRES ET NEGOCIATIONS

Sélection des candidatures

- Capacités techniques au regard des moyens matériels et humains (compétence et qualification du personnel)
- Capacités professionnelles au regard des références, qualifications professionnelles et certifications d'identité professionnelle
- Capacités financières (chiffre d'affaires) : aucun niveau minimal requis.

Sélection de l'offre économiquement la plus avantageuse

Il est procédé à l'analyse des offres de chaque candidat retenu. Ces offres sont classées par ordre décroissant. Les offres inappropriées, irrégulières ou inacceptables sont éliminées.

A la suite de cet examen, le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité d'engager des négociations avec tout ou partie des entreprises.

Les critères d'attribution du marché seront pondérés comme suit :

Critère d'attribution	Pondération
La valeur technique des prestations	60%
Le prix des prestations ;	40%

La valeur technique des prestations sera appréciée à partir des documents demandés. Elle se verra affectée une note de 1 à 5. La note sera pondérée du coefficient correspondant. Elle se décompose comme suit :

- Appréciation des indications concernant la provenance des principales fournitures et les références des fournisseurs correspondants. Noté sur 5.
- **Appréciation du programme d'exécution des ouvrages ou du planning calendaire indiquant de façon précise la durée des différentes phases du chantier. Indiquer la date de démarrage envisagée. Noté sur 5.**
- Appréciation des indications concernant les procédés et moyens d'exécution et notamment sur le traitement des fissures. Noté sur 5.
- Appréciation des dispositions d'organisation prévues par le candidat, pour assurer le bon déroulement, le suivi et la traçabilité de l'évacuation des déchets de chantier, en conformité avec l'article L 541-2 du Code de l'Environnement. Cet engagement du candidat supposera qu'il ait pris connaissance des contraintes de toute nature liées au traitement des déchets du chantier. Noté sur 5

La note sera pondérée du coefficient correspondant.

Le critère prix sera apprécié au vu du détail estimatif fourni à titre indicatif par le maître de l'ouvrage et valorisé par le candidat.

La note maximale de 20 points pour ce critère sera attribué à l'offre la moins disante.

Les notes de chaque entreprise seront ramenées à une note sur 20 de la manière suivante :

N_p = Note au candidat (Prix)

X = Prix de l'offre la moins disante

Y = Prix de l'offre de chaque candidat

$$N_p = \left(\frac{X \times 20}{Y} \right)$$

La note sera pondérée du coefficient correspondant.

Le candidat qui a obtenu le plus grand nombre de points est celui qui a l'offre économiquement la plus avantageuse.

CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DE L'OFFRE

Les candidats devront transmettre leurs candidatures et leurs offres par voie électronique, celles-ci devront parvenir avant les mêmes date et heure limites à l'adresse :

[Suivant recommandations du site www.marches-securise.fr](http://www.marches-securise.fr)

Afin d'éviter toute surcharge du réseau de transmission possible en cas d'envois multiples simultanés de documents lourds, provoquant ainsi un retard dans la transmission de votre offre, il est conseillé d'envoyer votre offre dans les heures précédant l'heure limite.

Les candidats devront transmettre leur offre par voie dématérialisée.

Les candidats ne sont pas autorisés à remettre leur offre sur support physique électronique.

Signature des offres :

Les candidatures et les offres transmises par voie électronique doivent être signées au moyen d'un certificat électronique. (Articles 1316 à 1316-4 du code civil). En cas de groupement, le mandataire disposant des habilitations nécessaires signe seul la candidature et les offres au nom du groupement.

Les catégories de certificats de signature doivent être conformes au référentiel intersectoriel de sécurité, d'une part, et d'autre part, référencées sur une liste établie par le Ministère des Finances (listes disponibles sur <http://www.entreprises.minefi.gouv.fr/certificats/>)

Format de fichiers composant l'offre :

Les offres devront être présentées sous format Microsoft office ou PDF (ou autre format compatible).

RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires d'ordre administratif qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir au plus tard 7 jours avant la date limite de remise des offres, une demande écrite à :

Mairie de LA SELLE SUR LE BIED
18, rue du Limousin
45210 LA SELLE SUR LE BIED

Les candidats désirant obtenir un renseignement technique devront s'adresser à :

INCA
9 rue du Clos des Venelles
Parc d'activités Orléans Charbonnière
45800 SAINT JEAN DE BRAYE
☎ 02.38.88.37.10

Toute question technique ou administrative posée par un candidat sera adressée par écrit. Aucune information particulière autre que le rappel des dispositions contenues dans les différents éléments du dossier de consultation ne sera donnée oralement, notamment en cas de visite du site. Une réponse sera adressée en temps utile à tous les candidats ayant retiré ou reçu le dossier, au plus tard 4 jours avant la date limite de remise des offres.

DELAIS ET VOIES DE RECOURS

Tribunal compétent et obtention de renseignements sur les délais et voies de recours :

Tribunal administratif d'Orléans - 28, rue de la Bretonnerie
45054 Orléans CEDEX 1 – France
Tél. : 02.38.77.59.13 - Fax. : 02. 38.53.85.16 - Courriel : greffe.ta-orleans@juradm.fr